

COVID-19 – Continuité pédagogique

Protocole à destination des professeurs du 2nd degré devant assurer une continuité pédagogique

Compte tenu des restrictions imposées par la situation sanitaire du pays, il est essentiel que les élèves puissent continuer à apprendre : aucun d'entre eux ne doit rester au bord du chemin. Cette situation appelle une mobilisation exceptionnelle de tous les personnels se traduisant par de nouveaux gestes professionnels à s'approprier progressivement. Il restera primordial d'installer un cadre de confiance et d'entretenir un lien d'attention rassurant et personnalisé avec chacun.

Principes généraux

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et son (ses) professeur(s) et de s'assurer qu'il poursuit des activités scolaires lui permettant de progresser dans ses apprentissages. Ce lien doit être maintenu sous des formes différentes, que l'élève bénéficie ou pas d'une connexion internet.

Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement.

Il convient que le travail demandé soit régulier. Il doit pouvoir être réalisé dans un temps adapté, indiqué explicitement. Le temps consacré à chaque domaine d'enseignement doit être corrélé aux horaires habituels, mais peut être étalé différemment sur la semaine en fonction de l'organisation proposée par le chef d'établissement.

Les travaux proposés sont adaptés au niveau d'enseignement et aux capacités des élèves. Ils pourront être l'occasion de s'appuyer plus spécifiquement sur des compétences transversales variées adossées au travail autonome.

Le chef d'établissement est l'interlocuteur privilégié pour l'accompagnement dans la mise en place de la continuité pédagogique.

Les corps d'inspection sont disponibles en appui et en conseil. Les équipes de professeurs ne doivent pas hésiter à solliciter leurs inspecteurs.

Le RRUPN de l'établissement et l'IAN de la discipline ou de la spécialité sont des interlocuteurs complémentaires, ainsi que les médiateurs du réseau CANOPE Réunion.

Supports de travail

La continuité pédagogique peut mobiliser différents supports proposés par l'académie ou le national qui peuvent être complétés par des dispositifs locaux, sous la responsabilité du chef d'établissement :

- Les ressources de notre ENT (METICE) et l'onglet "Ressources documentaires" (tutoriels) : <http://infometice.ac-reunion.fr> - Rubrique : Applications Metice et tutoriels).



- La plateforme du CNED « Ma classe à la maison » :

Pour le Collège : <https://college.cned.fr> et pour le lycée : <https://lycee.cned.fr>

Présentation de la plateforme : <https://www.youtube.com/watch?v=etRP8v1zE84&feature=youtu.be>

- Les ressources Eduscol pour la continuité pédagogique : <https://eduscol.education.fr/cid149909/continuite-pedagogique.html> ;
- Des supports numériques, ressources créées par les enseignants et les ressources éditoriales disponibles (BRNE, Eduthèque, [Accès à Edubase](#), etc.) ;
- Les manuels scolaires en possession des élèves;
- Les ressources disciplinaires du site académique : <https://pedagogie.ac-reunion.fr/> ;
- Les ressources CANOPE : continuite-pedagogique.da-reunion@reseau-canope.fr
 - o Pour les enseignants 2D : <http://bit.ly/cp-canope974>
 - o Pour l'enseignement technique et professionnel : Le site Etincel : reseau-canope.fr/etincel
- Le site de la DANE, <http://dane.ac-reunion.fr>, riche de ressources, d'outils et de tutoriels.

Il convient de ne pas utiliser des solutions privées non conformes aux usages professionnels et au RGPD

Points de vigilance

- En pratique, au-delà des outils déjà disponibles soit via l'ENT, soit via le CNED, les professeurs peuvent mettre à disposition des documents non interactifs qui permettent de poursuivre l'activité dans une discipline donnée (recherche documentaire, exercice à réaliser, texte à lire et à commenter, etc.).
- Il convient également de maintenir la capacité de reprographier les documents sous un format papier pour les élèves et les parents qui n'auraient pas d'accès numérique et qui devraient récupérer régulièrement les activités scolaires soit dans l'établissement de rattachement, soit dans tout autre lieu identifié avec les collectivités.
- A la demande, et sur des organisations à définir, les enseignants qui le souhaitent devraient pouvoir bénéficier d'un accès à la reprographie dans leurs établissements de rattachement, dans le respect des conditions sanitaires et en fonction de l'évolution de la situation.

Modalités de mise en œuvre

➤ INFORMER LES ELEVES

- Je m'assure que les élèves savent utiliser les fonctionnalités spécifiques de l'ENT (ou d'autres dispositifs locaux, sous la responsabilité du chef d'établissement) et les applications propres à la discipline.
- J'explique aux élèves les modalités retenues pour travailler à distance: utilisation de l'ENT Metice et rappel éventuel des outils de l'ENT qui seront utilisés, travail en autonomie, utilisation de la plateforme du CNED.
- J'explique aux élèves le fonctionnement des apprentissages à distance :
 - *Quelle nouvelle organisation générale ?*
 - *Quelle programmation ? chaque jour ? à la semaine ?*
 - *Quel plan de travail éventuel ?*
- Je prévois également des temps d'échanges réguliers (ex : chaque jour, deux fois par semaine, en fin de semaine, etc.) avec les élèves (synchrones ou asynchrones), éventuellement en corrélation, soit avec les EDT usuels, soit avec la nouvelle organisation horaire proposée par le chef d'établissement.

➤ SE FORMER SEULS ET ENTRE PAIRS (A DISTANCE)

- Je consulte les différents tutoriels sur les outils de l'ENT Metice sur : <http://infometice.ac-reunion.fr> (Rubrique : Applications Metice et tutoriels).
- Je peux suivre les webinaires sur des usages particuliers de l'ENT proposés par la DANE.
- Je me forme à la mise en place d'une classe virtuelle du dispositif CNED « Ma classe à la maison » : http://ressources.cned.fr/Poitiers/EIFAD/ETUT/33/story_html5.html?lms=1.
Un tutoriel sera diffusé sur le site de la DANE (<http://dane.ac-reunion.fr>) pour la prise en main de l'outil.
- Je peux communiquer entre pairs par webconférence (Jitsi) : ensemble.scaleway.com

- Je peux, en fonction de mes besoins, me former à distance aux outils institutionnels (classe virtuelle, mail académique, espaces collaboratifs, etc.) en faisant appel aux personnes ressources de l'établissement : RRUPN, professeurs ressources, IAN, etc.

- Je peux contacter les médiateurs du réseau CANOPE REUNION : continuite-pedagogique.da-reunion@reseau-canope.fr.

➤ ORGANISER ET ADAPTER SES ENSEIGNEMENTS

- Je prévois des séquences compatibles avec un enseignement à distance.

Dans ce contexte, j'adapte le travail demandé aux élèves au niveau :

- de la nature des activités et travaux à proposer qu'il est possible de leur demander (ex : utilisation de ressources mises à disposition, production d'un support - texte écrit ou entendu, audio ou vidéo - avec dépôt sur l'ENT, QCM, outils d'écriture collaborative, forum, etc.) ;
- des supports pédagogiques mobilisables à distance (les tester en amont dans le cas d'une classe virtuelle) ;
- de son articulation avec le travail en autonomie de l'élève dans le cas d'utilisation d'une classe virtuelle.

- Je participe aux réunions à distance organisées sous l'impulsion du coordonnateur de la discipline et avec l'accord du chef d'établissement (par exemple, avec la classe virtuelle Webconférence - Jitsi), afin de partager des réflexions et réguler la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

- J'échange à distance avec l'équipe pédagogique sous l'impulsion du professeur principal afin de :

- penser mon enseignement dans le cadre global des enseignements de la classe : classe virtuelle avec mes élèves à des horaires bien définis, soit avec les EDT usuels, soit avec la nouvelle organisation horaire proposée par le chef d'établissement, tout en limitant le temps d'exposition aux écrans ;
- prévoir des travaux courts et des temps d'évaluations formatives/sommatives (QCM, travaux personnels à rendre, etc.) ;
- penser une charge de travail régulée qui prenne en compte toutes les disciplines et les enseignements professionnels ;
- ne pas multiplier les outils mis à disposition des élèves, et de privilégier les outils de l'ENT Metice, les outils familiers des élèves et ceux proposés par le CNED.

➤ ORGANISER LES ÉCHANGES AVEC LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES

- Je transmets les documents pédagogiques par l'ENT (EOP sur Metice ou autres dispositifs locaux, sous la responsabilité du chef d'établissement) et collecte les productions d'élèves.

- Je transmets des informations aux parents pour la régulation de l'activité quotidienne (emploi du temps et limitation du temps d'écran notamment pour les plus jeunes, suivi des progrès) par les différents canaux de communication possibles.

- J'informe les familles de la planification des envois et, le cas échéant, du planning d'ouverture des classes virtuelles (en fonction des besoins des élèves et des choix des professeurs).

- En l'absence de communication possible par messagerie avec les élèves et les familles (pas d'internet), et en concertation et coordination avec l'équipe pédagogique et le chef d'établissement, je mets à disposition des parents les activités scolaires de l'élève qui devront être récupérées selon des modalités qu'il conviendra de préciser.